

# Diplôme de comptable

---

## Bulletin d'inscription

& conditions générales

## Coordonnées

Nom ..... Prénom .....

Adresse / N° ..... Code postal / Lieu .....

Téléphone ..... E-mail .....

Date de naissance .....

## Service et mode de paiement

### Service\*

Service standard 15 mois CHF 4'900.-

Ce prix inclut la licence Crésus comptabilité

Service standard plus 18 mois CHF 5'900.-

Ce prix inclut les cours d'arithmétique, d'économie, de droit ainsi que la licence Crésus comptabilité.

### Mode de paiement

*(la première échéance de paiement sera au 30 du mois précédent la rentrée)*

Paiement net  Mensuel  Trimestriel

Début de la formation souhaitée : .....

### Important

- La formation débute après réception de l'acompte de 5% du tarif du service choisi
- Il faut compter environ 10 jours entre l'inscription et le début de la formation

## Communauté

La communauté est un complément proposé par l'Institut-Domi pour que chaque apprenant puisse partager ses expériences et échanger ses connaissances. A l'inscription, vous avez la possibilité de mettre votre profil soit en mode "afficher" pour profiter de cette opportunité, soit en mode "masquer" pour rester hors circuit. Dès lors, vous êtes absent(e) de tout contact relatif à la communauté. L'action est réversible à tout moment.

Pour avoir plus d'informations, scannez le QR code.

### Choix de son profil

Afficher  Masquer



## Remarques

### Droit de report d'inscription et/ou d'annulation

Dès la date d'envoi de la facture (cachet postal), vous avez 7 jours pour annuler le contrat par lettre recommandée. Passé ce délai, vous pouvez suspendre ou annuler votre inscription aux conditions suivantes :

- Une maladie de longue durée (2 mois et plus) : vous avez la possibilité de reporter la fin du contrat de la durée correspondante. **Cependant, les versements ne sont pas suspendus.**
- Un arrêt définitif : Trois mois de pénalité sont dûs, si un versement unique a été fait pour la formation, le solde sera restitué à la personne responsable du financement après déduction. Les 5 % d'acompte reste acquis à l'Institut-Domi dans toute circonstance.

La Direction se réserve le droit de modifier en tout temps le présent document ainsi que les conditions générales transmises en annexe. **En cas de changement important, un mail sera envoyé aux élèves pour les en informer.**

#### L'apprenant(e)

En plein accord avec ces conditions, je soussigné(e) m'inscris à la prestation mentionnée.

Lieu : ..... Date : ..... Signature : .....

#### La personne responsable du financement

Nom, prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Lieu : ..... Date : ..... Signature.....

# Conditions générales

## L'inscription auprès de l'Institut-Domi prend effet

Après réception de l'acompte de 5% du tarif du service choisi.

## Le responsable du financement s'engage envers l'Institut-Domi :

1. A s'acquitter des 5% du service choisi avant le début des cours.
2. A respecter les délais de paiement.
  - En cas de manquement, deux avertissements seront envoyés à 15 jours d'intervalle, après la date mentionnée sur la facture, cette dernière faisant foi.
  - 7 jours après le dernier avertissement, le compte de l'apprenant est clôturé jusqu'à régularisation des comptes.
  - Au besoin, le responsable du financement peut s'entretenir avec la Direction ou envoyer un justificatif.

## L'inscription donne notamment droit

1. A un programme d'études au rythme et à la durée prévue dans l'inscription
2. A l'utilisation continue de la plateforme pédagogique
3. Au tutorat par visioconférence et par e-mail avec les formateurs
4. Au suivi de la progression et au coaching de la part des formateurs selon les conditions de l'Institut-Domi
5. A l'entier des supports de cours déjà présents sur la plateforme en format PDF.

## Fournitures et manuels d'études

1. Ce qui est nécessaire à votre apprentissage se trouve sur la plateforme méthodologique.
2. Une bibliographie concernant les ouvrages vous sera fournie.
3. Une licence Crésus est fournie durant les études. L'étudiant peut acheter, auprès d'Epsitec la mise à jour annuelle.

## Travail de l'apprenant

1. Avancer à son rythme dans le temps qui lui est imparti (jusqu'à 18 mois)
2. Exécuter les exercices en correction personnalisées ou automatisées.
3. Contacter un formateur par mail ou Skype afin d'avoir plus d'informations sur un sujet ou un exercice donné
4. Insérer directement les travaux relatifs aux devoirs de comptabilité sur la plateforme méthodologique.
5. Apporter à sa formation toute l'attention et le travail nécessaires afin d'obtenir les résultats escomptés.
6. Ne pas partager ni publier pas les cours et exercices de l'Institut-Domi sur internet (hors de la plateforme officielle) sous peine de rupture immédiate du contrat.

## La communauté :

1. En mettant "afficher" dans la section "communauté" vous nous autorisez à :
  - a. Rendre votre profil visible aux autres élèves et professeurs/es de l'Institut-Domi, ainsi que toutes les informations qui s'y rattachent.
  - b. Communiquer certaines de vos informations aux élèves et professeurs/es de l'Institut-Domi.
2. L'élève peut en tout temps modifier son choix, par écrit, à la Direction.
3. En sélectionnant "masquer" dans la section "communauté" l'apprenant refuse les interactions avec les autres apprenants.
4. Tout contenu répréhensible (propos inappropriés, contenus indésirables, etc...) peut engendrer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
5. Tout contenu partagé peut être utilisé par les autres membres de la communauté.

## Inscriptions aux examens officiels

1. L'inscription se fait directement auprès de l'Institut-Domi où l'apprenant prendra rendez-vous pour son examen lorsqu'il se sentira prêt.
2. Il n'y a pas de sessions ou de dates imposées pour passer les examens. Les dates se prennent par accord mutuel. Ils se déroulent dans les locaux de l'Institut-Domi.

## Attestations et déductions

1. Les **attestations** sont remises sur demande pour l'année en cours pour autant que l'élève suive une formation régulière selon le programme d'études. L'Institut-Domi se permet de ne pas renouveler une attestation
2. Le fait de ne pas envoyer de devoirs pour correction et/ou de ne pas utiliser nos services ne donne droit à **aucune déduction tarifaire**.

### Violation des obligations contractuelles

1. Sans préjudice de ses autres droits, l'Institut-Domi se réserve le droit de renvoyer l'apprenant si ce dernier viole gravement et/ou de manière répétée ses obligations prévues dans les présentes conditions générales et/ou le bulletin d'inscription.
2. En cas de renvoi, l'apprenant reste tenu de payer à l'Institut-Domi l'intégralité des versements correspondant à la durée pour laquelle il a été inscrit.

### Retrait d'inscription, Clause pénale, Force majeure

1. Les 5 % d'acompte reste acquis à l'Institut-Domi dans toute circonstance.
  - a. Si l'apprenant retire son inscription dans les 6 premiers mois après la rentrée, 50% du solde restant de la facture sera dû.
  - b. Passé les 6 premiers mois, un préavis de 3 mois doit être envoyé, par écrit, à la Direction. Les mensualités sont dues 3 mois après réception dudit préavis pour la fin d'un mois en sus des 5 %.
2. Durant ce temps, les paiements restent dûs. L'apprenant aura accès à la plateforme mais ses devoirs ne seront pas corrigés et il ne pourra pas avancer dans les modules.
3. En cas de paiement net, 6 mois et les 5 % d'acompte seront retenus, à l'annonce de l'arrêt de la formation. Le solde restant sera restitué.
4. Le fait de ne pas envoyer de devoirs pour correction et/ou de ne pas utiliser les services offerts par l'Institut-Domi ne donne droit à aucune réduction tarifaire.

### Prolongation d'inscription

1. En cas de maladie de longue durée (2 mois et plus), et sur présentation d'un certificat médical, l'avancement de l'étudiant est suspendu et son inscription est prolongée de la durée de son empêchement. Cependant, **les versements sont maintenus**. Le responsable du financement continue de s'acquitter des mensualités conformément à la facture émise et selon les présentes conditions générales.
2. Une prolongation pour une autre raison que la maladie peut être accordée à discrétion de la Direction. Les effets d'une telle prolongation sont identiques.
3. Si l'apprenant n'a pas terminé sa formation à la fin de son contrat, il peut, s'il le souhaite, établir une prolongation allant de six à douze mois. La réception de la "prolongation de contrat" annonce le début d'un nouveau contrat. Tant que la prolongation n'est pas en possession de l'Institut-Domi, le compte de l'étudiant reste clôturé.

### Droit applicable et for

1. Les conditions générales, le bulletin d'inscription et la prolongation de contrat sont soumis au droit suisse.
2. En cas de litiges, l'Institut-Domi SA a son for juridique à Lausanne.

### Nullité d'une clause

La nullité d'une clause des conditions générales, du bulletin d'inscription et de la prolongation de contrat n'affecte pas le reste des clauses qui continueront de déployer leurs effets.

### Modification des conditions générales :

La Direction de l'Institut-Domi se réserve le droit de modifier en tout temps le présent bulletin d'inscription et/ou les conditions générales qui s'y rapportent. En cas de changement important, **un e-mail sera envoyé** aux apprenants et au responsable du financement, si concerné, pour les en informer.

L'apprenant(e) soussigné(e) ainsi que le (la) responsable du financement déclarent avoir lu, compris et acceptent les présentes conditions générales faisant partie intégrante du bulletin d'inscription ci-dessus.

Lieu : ..... Date : .....

Signature de l'étudiant : ..... Signature du responsable (financement): .....